



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacie

Question écrite n° 23239

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies d'une part, sur l'abandon du centre de Romainville, second centre du médicament en France et seul pôle national à effectuer des recherches sur les anti-infectieux et d'autre part, sur l'éventuel arrêt des recherches sur les anti-infectieux et sur la maladie de Parkinson. Or le centre de Romainville est un potentiel disponible pour la formation de jeunes scientifiques, d'aide à l'innovation et au développement. En effet, l'expérience, depuis des années, de la coopération effective entre la recherche industrielle privée et la recherche publique l'a prouvé. De plus, la fuite des cerveaux vers les Etats-Unis menace la France et l'Europe d'une totale dépendance en matière de capacités de recherche et de production de médicaments. Il la prie donc de bien vouloir lui faire part des mesures qu'elle entend prendre pour préserver cet atout scientifique et industriel et ce secteur générateur d'emplois, Il lui demande notamment de lui préciser le contenu et l'évolution du projet NEREIS destiné à maintenir le centre de Romainville.

Texte de la réponse

La société Aventis Pharma, créée en 1999, résulte de la fusion de la société Rhône-Poulenc-Rorer avec le groupe allemand Hoechst-Marion-Roussel. Sa stratégie de développement s'inscrit dans la même logique que celle des grands groupes pharmaceutiques à l'échelle mondiale, visant à se focaliser et à engager des partenariats dans les secteurs de recherche amont. Cette tendance existe tout particulièrement aux États-Unis et elle facilite l'émergence et la consolidation d'une industrie des biotechnologies plus flexible et plus diversifiée, qui peut intervenir avec efficacité sur la recherche de cibles thérapeutiques. Compte tenu des développements et des enjeux dans ce secteur, le ministère chargé de la recherche est très attentif aux évolutions du site d'Aventis à Romainville. La ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies est récemment intervenue sur ce dossier devant le Sénat, et ses services ont recueilli des informations sur le plan proposé par la direction d'Aventis et sur celui proposé par les représentants du personnel (plan NEREIS). Ainsi, les ministères chargés de la recherche et de l'industrie ont conjointement reçu les représentants du personnel qui ont eu la possibilité de présenter leur plan. Ces mêmes ministères sont ensuite intervenus auprès de la direction d'Aventis pour inciter à un échange approfondi avec les syndicats au sujet du plan NEREIS ; ceci a été fait début juin. Le plan NEREIS prévoit la création de 3 entités : NEREIS Recherche, notamment dans le domaine de l'antibiothérapie (environ 200 personnes), NEREIS Développement (environ 200 personnes), NEREIS Support (environ 200 personnes), auxquelles serait adjointe une mission de formation destinée aux jeunes scientifiques. La principale question a trait à la faisabilité de ce plan et à sa viabilité économique. Ces deux aspects ont fait l'objet d'une étude approfondie confiée à un cabinet d'experts. Les conclusions préliminaires semblent indiquer que, dans sa forme actuelle, le projet NEREIS nécessiterait des budgets importants, alors même qu'il présente un grand risque d'échec à terme. Le plan de la direction d'Aventis prévoit, de son côté, la création d'une société de recherche dans le domaine de l'antibiothérapie, ainsi que l'installation de nouvelles sociétés de biotechnologie sur le site. Après des échanges récents, il semble que se dessine une certaine convergence entre le plan NEREIS et le plan de la direction d'Aventis, ce dernier prévoyant maintenant une entité

supplémentaire en charge du criblage à haut débit de molécules, en collaboration avec le CNRS et l'INSERM. Ce projet pourrait être mis en place courant 2004 après conclusion des échanges qui ont débuté avec l'INSERM et le CNRS. La solution qui se dessine pour le site de Romainville comprendrait donc trois axes : création d'une société de recherche en antibiothérapie, création d'un centre pour héberger des entreprises de biotechnologies et création d'une plate-forme de sélection de nouveaux médicaments. Ceci permettrait à ce site prestigieux de conserver sa vocation dans le domaine de l'innovation pharmaceutique. Sur un plan plus général et au niveau national, en complément du plan innovation d'avril 2003, les ministères chargés de la recherche et de l'industrie sont aujourd'hui engagés dans une réflexion commune pour développer plus particulièrement le secteur des biotechnologies, notamment dans ses applications pour l'innovation pharmaceutique afin que la France reste un pays fertile et attractif pour les jeunes scientifiques.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23239

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6174

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7329